

Groupes d'intérêt de l'ACESI pour infirmières et infirmiers enseignants : Mandat

Mandat et portée

Les groupes d'intérêt de l'ACESI pour infirmières et infirmiers enseignants s'avèrent une tribune permettant aux infirmières et infirmiers enseignants, aux étudiantes et étudiants et aux infirmières et infirmiers exerçant des rôles non liés à la formation d'échanger des idées et de l'information, de renforcer leur capacité de recherche et de scholarship, et d'améliorer la qualité dans un domaine particulier de la formation en sciences infirmières à l'échelle du pays.

Les groupes d'intérêt de l'ACESI pour infirmières et infirmiers enseignants :

- renforcent la voix des infirmières et infirmiers enseignants et établissent une base axée sur les champs d'intérêt pour les infirmières et infirmiers enseignants;
- participent à un forum de transmission des connaissances et d'échange d'idées afin de sensibiliser et d'attirer l'attention aux questions de pratique, aux tendances actuelles, aux nouveaux défis et aux réussites dans le domaine d'intérêt en cause;
- partagent des ressources et des outils associés à ce domaine d'intérêt;
- favorisent les capacités au sein du corps professoral des écoles de sciences infirmières canadiennes dans le domaine d'intérêt en question en alimentant continuellement les discussions pertinentes et en offrant des webinaires, des présentations et des causeries sur des sujets d'intérêt;
- étudient la possibilité d'établir des collaborations, comme dans le cadre d'initiatives conjointes, de projets de recherche et de publications;
- préparent un rapport annuel à l'intention du Conseil de l'ACESI.

Adhésion

Chaque groupe d'intérêt offrira une adhésion renouvelable d'un (1) an. Cette période débute en juillet et se termine en juin.

- Le groupe d'intérêt devra comprendre au moins dix (10) membres.
- La présidente ou le président sera élu par les membres du groupe et obtiendra un mandat de deux (2) ans, renouvelable à une (1) reprise (pour un total de quatre [4] ans).

- La personne qui agira comme secrétaire sera également élue pour un mandat d'un (1) an (renouvelable, sans limite), afin d'assumer la consignation des données (p. ex. rédaction des procès-verbaux) et les autres tâches requises par le groupe.
- Les infirmières et infirmiers dont le rôle ne consiste pas à enseigner ainsi que les étudiantes et étudiants peuvent être membres de tout groupe d'intérêt. Dans le but de promouvoir l'éducation et le scholarship, l'ACESI accueille tous les points de vue et les expériences pouvant contribuer au développement et au dialogue en matière de formation en sciences infirmières.

Activités

Les membres pourront choisir un ou plusieurs sujets d'importance susceptibles de profiter d'une action concertée. Ces activités sont facultatives et restent à la discrétion des membres du groupe d'intérêt. Les groupes d'intérêt ne sont pas tenus d'entreprendre une activité et peuvent se rencontrer pour les discussions, de même que l'échange d'idées.

Voici quelques exemples d'activités organisées par les groupes d'intérêt :

- Partager de l'information et des pratiques dans un domaine clé au sein du groupe.
- Rédiger un article pour accroître la visibilité du groupe, célébrer ses réalisations et faire progresser les connaissances dans des domaines d'importance.
- Organiser un webinaire pour approfondir la compréhension de questions essentielles et s'impliquer dans les débats nationaux sur les sujets brûlants (limite 1 par année).
- Collaborer à l'élaboration de résumés ou de présentations.
- Participer à un projet conjoint ou une publication conjointe.

Rencontres

Afin de mettre ces activités en pratique, les réunions des groupes d'intérêt seront soutenues par l'ACESI et se dérouleront quatre fois par année :

- Rencontre n° 1 : début de l'automne
- Rencontre n° 2 : fin de l'automne
- Rencontre n° 3 : hiver
- Rencontre n° 4 : printemps

Les rencontres se dérouleront virtuellement sur la plateforme Zoom.

Soutien de l'ACESI

L'ACESI offre le soutien suivant aux groupes d'intérêt, au besoin :

- **Inscription** : L'ACESI tient à jour une liste des membres pour chaque groupe d'intérêt, y compris la présidente ou le président et la secrétaire.

- **Dossiers** : L'ACESI conserve tous les documents produits par les groupes d'intérêt en vue de consultations ultérieures (p. ex. ordres du jour, procès-verbaux, articles de bulletin d'information, enregistrements de webinaires, etc.).
- **Organisation de réunions et plateforme** : L'ACESI organise jusqu'à quatre réunions du groupe d'intérêt, en collaboration avec la présidente ou le président et de la ou du secrétaire. Des invitations seront envoyées et un lien Zoom sera fourni à tous les membres du groupe d'intérêt.
 - Il incombe aux membres du groupe d'intérêt d'animer les réunions, de déterminer les points et le contenu à l'ordre du jour et de produire les procès-verbaux.
- **Organisation des webinaires et plateforme** : L'ACESI crée une page d'inscription et fournit la plateforme pour les webinaires offerts par les groupes d'intérêt. L'ACESI assure également le soutien technique, enregistre et partage les webinaires. Chaque groupe d'intérêt peut créer un webinaire par année.
 - Il incombe au groupe d'intérêt de créer le contenu et de le soumettre à l'ACESI (6 à 8 semaines avant le webinaire, selon la période de l'année).
- **Publications au bulletin d'information** : L'ACESI diffuse des articles et d'autres publications dans son bulletin d'information mensuel; chaque groupe d'intérêt peut soumettre une publication au bulletin par année.
 - Il incombe au groupe d'intérêt de créer le contenu, de le soumettre en respectant l'échéancier (soit, le 12 du mois avant la publication du bulletin), et d'inclure l'avis de publication et de non-responsabilité [ci-dessous].
- **Partage de fichiers** : L'ACESI assure la mise en place d'un dossier Google Drive pour chaque groupe d'intérêt, lorsque demandé.
 - Il incombe au groupe d'intérêt d'accéder aux documents et de tenir et conserver les documents de ce dossier.

Avis de publication

Toute publication ou utilisation de la dénomination « ACESI » [y compris la référence à la dénomination de tout groupe d'intérêt de l'ACESI] par un groupe d'intérêt doit être soumise à l'ACESI aux fins d'examen et d'approbation. Veuillez envoyer toutes questions ou tous documents à l'adresse education@casn.ca.

De plus, les publications doivent inclure l'avis de non-responsabilité suivant :

*** Les opinions exprimées par les membres des groupes d'intérêt de l'ACESI pour infirmières et infirmiers enseignants ne représentent pas nécessairement celles de l'ACESI.

Mise à jour : octobre 2023